

Sous l'expression très générale d'engagements volontaires élevés sous la tutelle administrative, se trouvent compris à la fois les jeunes gens sortant des colonies pénitencières, les délinquants, et enfin les moralement abandonnés, en un mot les pupilles des prisons et ceux des hospices.

Tous ces jeunes gens, quelle que soit leur origine, sont des enfants auxquels a manqué, sinon de leur famille, tout au moins l'éducation de la famille; ce sont des déshérités, élevés comme des sauvages et traités en parias par l'orgueilleuse société bourgeoise qui se plaint ensuite de voir ces malheureux qu'elle dédaigne séduire, le cou uricé contre elle, et s'armer pour crocheter les coffres-forts et pour assassiner les gens.

Et pour se venger des forfaits de l'année du crime, la Société capitaliste, qui elle-même, a nourri des criminels dans son sein, adresse vainement la hideuse guillotine.

N'anticipons pas: je donne aujourd'hui l'histoire de la Société de protection des Engagés volontaires, sous la tutelle administrative, je m'expliquerai plus tard sur le problème social qu'elle a soulevé dans le 1^{er} Congrès National du patronage des libérés, qu'elle vient de tenir à Lille et dont nous avons publié des comptes-rendus détaillés.

H. GRESQUÈRE.

PÈLERINAGE A ROM

Il paraît que c'est au commencement d'août qu'auront lieu les départs des pèlerins pour Rome.

Les pèlerins passeront cinq jours dans la Ville éternelle qu'ils visiteront pendant quatre semaines.

Le cinquième, ils le passeront auprès de l'illustre prisonnier du Vatican et tâcheront de le consoler par de bonnes paroles et en restant auprès de sa couche de pauvre malade.

Les pèlerins riches logeront individuellement à l'hôtel et auront droit aux voitures et au réfectoire.

Les pèlerins pauvres seront couchés et nourris en commun et auront droit aux omnibus.

Le billet de chemin de fer qu'ils devront prendre sera d'aller et retour; ils auront la nourriture en route à partir de la frontière italienne pour l'aller, et au retour jusqu'à Paris, Lyon ou Marseille exclusivement.

La catégorie des riches paiera les 2e et 3e classes 210 et 185 francs; la catégorie des pauvres paiera ses billets 165 et 132 francs.

On voit que tout est prévu. La Croix espère que le Nord enverra de nombreux pèlerins à Rome pour que son bon Dieu puisse récompenser ce zèle clérical par de bonnes élections cantonales.

On nous assure que les Motté et Masuré, les Rogez, Barrois et Loyer, vont s'entendre pour envoyer à leurs frais quelques-uns de ces nombreux pèlerins au Saint-Père afin de le remercier de la grâce toute spéciale qu'ils ont reçue du Seigneur d'être les vainqueurs de l'hydro rouge. Il est vrai que ce ne sera pas pour longtemps. Alors pèlerins, courez surs Rome et la France au nom du Sacré-Cœur!

EN BELGIQUE

(De nos correspondants)

Nouvelles judiciaires. — Un mari empoisonneur. — Singularité policière. — Financier faussaire.

La Cour d'assises de la Flandre orientale juge, ce moment, une affaire d'empoisonnement qui fut beaucoup de bruit à Gand.

Le sieur De Gysse, âgé de 27 ans, directeur de la fabrique de Moerbeke, était marié depuis 1880. Le ménage n'était pas heureux et se débattait dans des embarras d'argent. De Gysse était naguère rendu coupable d'une soustraction au préjudice d'une société dont il était employé, et le remboursement par acomptes.

Sa femme, qui jouissait d'une bonne santé, devint subitement malade au début de l'année 1897; elle se plaignait de douleurs dans le dos et produisit les menses, et la ruine publique, qui accusait déjà De Gysse d'avoir pris une maîtresse, l'accusa également d'avoir empoisonné sa femme.

L'autopsie de la victime fit découvrir des traces d'arsenic. Entre temps, De Gysse avait quitté le pays, mais il y rentra bientôt et alla se fixer à Ghent.

Interrogé et mis au courant du résultat de l'autopsie, il varia quelque peu dans ses déclarations et finit par avouer qu'il avait acheté de la mort-aux-rats à Gand pour se débarrasser des rongeurs qui infestaient sa volière mais il n'aurait attenté aux jours de son épouse.

Quatre-vingt-douze témoins à charge sont cités dans cette affaire.

L'accusé est défendu par Mes Fraeye et Geurterik, du barreau de Gand.

L'arrêt ne sera pas vraisemblablement rendu cette semaine.

— La 1^{re} chambre de la Cour d'appel a condamné à 3 ans de prison et 50 francs d'amende un policier, commissaire adjoint de la septième section, à Auvvers, le sieur Godefroid Van Slype.

Cet officier ordinaire policier avait pris la douce habitude de conserver pour lui l'ar-

gent et les valeurs trouvés sur les individus qui lui étaient amenés et qu'il faisait fouiller — la plupart des vols de maillots ou des ouvriers du port arrachés momentanément pour l'assaut, pour coups, rébellion ou tapage nocturne. Lorsque ces pauvres gens, remis généralement en liberté après quelques heures de détention, lui réclamaient leur avoir, Van Slype leur répondait que ce qui avait été saisi sur eux était expédié au greffe du tribunal.

— Le tribunal correctionnel de Courtrai a terminé l'affaire du banquier Horvath, directeur de la Caisse commerciale à Mouscron. Ce financier a été condamné à 5 mois de prison et à diverses peines d'amende pour faux et distribution de dividendes fictifs.

INFORMATIONS

UNE FEMME ETRANGLÉE

Un crime a été commis ce soir, rue Taster, à Paris.

Mme Leprince, âgée de 41 ans, marchande de fleurs et de plumes, avait depuis un certain temps à son service un garçon livreur, en qui elle avait toute confiance.

Le garçon qui savait que Mme Leprince avait chez elle une assez forte somme d'argent lui jeta un foulard autour du cou et l'étrangla.

Son crime commis l'assassin fouilla les meubles et prit la fuite.

Son signalement a été envoyé dans toutes les gares.

MORT DE FROID

Un homme mourant de froid au mois de juin est un événement assez rare pour être signalé.

Ce décès anormal s'est produit rue du Maine à Paris.

Le défunt est M. Jean Dufour, âgé de soixante-trois ans, demeurant rue Lombard, 2.

Le bulletin de décès signé par le docteur appelé à définir les causes de la mort porte: « Congestion causée par le froid ».

L'ANTISEMITISME EN ALGÉRIE

Oran, 2 juin.

La nuit dernière, une rixe a éclaté dans le quartier juif entre des Israélites et des Français qui chantaient des refrains antisémites.

Les Français, assaillis par une bande très nombreuse d'Israélites, se virent obligés, pour se défendre, de se servir de couteaux. Une bataille acharnée s'engagea, au cours de laquelle plusieurs juifs furent blessés, dont quelques-uns très grièvement.

ARRESTATION D'UN CAISSIER

Bruxelles, 2 juin.

M. Bouquet, l'employé infidèle de la Société générale à Liège, a été arrêté ce matin à Bruxelles avec la presque totalité des sommes détournées par lui.

LA RÉACTION EN ITALIE

Rome, 2 juin.

La solution qui vient d'être donnée à la crise a augmenté l'opposition à la Chambre.

On se demande même si elle consistera à entrer en relations avec un ministère qui viendrait seulement lui demander six douzaines provisoires pour la proroger ou la dissoudre, sans vouloir renouer des contacts.

En province, les persquisitions, suppressions de journaux, et dissolutions de sociétés continuent; seules les arrestations ont un peu diminué. Plusieurs impôts nouveaux en province prennent parti contre le nouveau ministère.

TROUBLES DANS LES INDES

Bombay, 2 juin.

Une rixe entre mahométans et indous a eu lieu hier.

Il y a eu 36 blessés.

Dernière Heure

GUERRE HISPANO-AMÉRICAINE

Madrid, 2 juin.

On confirme officiellement que l'Alphonse XIII est à Porto-Rico, où il débarqua des vivres; sa capture, par le Saint-Paul est donc inexacte.

New-York, 2 juin.

Une dépêche de Pont-au-Bois à l'événement World dit que les américains ont recommencé ce matin de bombarder les forts de Santiago.

300 insurgés ont en même temps attaqué la ville par terre.

Le combat continue.

Washington, 2 juin.

Des nouvelles particulières confirment que le gouvernement américain a accepté les propositions de M. Holland, inventeur du torpilleur sous-marin à dynamite qui porte son nom.

M. Holland, qui a pris lui-même le commandement du moderne destructeur, se propose de couler l'escadre de l'amiral Cervera, dans n'importe quel port où celle-ci se trouve.

D'après les termes du contrat, le gouvernement américain ne paiera rien en cas d'insuccès; mais en cas de réussite de M. Holland, celui-ci touchera, comme prix de vente de son invention, la somme énorme de vingt millions de dollars, soit cent millions de francs. Ce n'est pas trop quand on considère que, si les affirmations de l'inventeur sont une réalité, la nation qui aura acheté le torpilleur sera même de tenir tête à toutes les escadres du monde.

Washington, 2 juin.

La Chambre a adopté le projet de crédit de guerre de 27,945,000 dollars.

Çà & Là

INSPECTION D'ADIEUX

Le général de France, commandant le 1^{er} corps d'armée, est arrivé hier matin à St-Omer par le train de 8 h. 33.

Parvenu au terme de son commandement, le général de France inspecte une partie des troupes du 1^{er} corps.

Hier matin, il a passé par le 21^e dragons. Dans l'après-midi, à 2 heures, c'a été le tour du 8^e de ligne sur l'Esplanade.

LES AMIS DES TRAVAILLEURS

Dans un entretien par aujourd'hui, le *Travailleur*, apprécié ainsi le projet Barthou sur l'assistance aux vieillards.

D'après le projet Barthou, dès que vous serez âgé de soixante-cinq ans, atteint d'une maladie incurable et dans l'impossibilité constatée de gagner votre vie par le travail, on vous assistera.

Jamais on n'a dit plus cyniquement à l'ouvrier: — Tant qu'il te reste une patte d'en haut on t'en bas, tant que tu as une dent de valide, tant que de la poitrine sort encore un souffle, tu dois travailler, gagner ta vie. Jamais, jamais de repos!

Pour qu'on t'assiste, il faut que tu sois manchot, cul de jatte, guillotiné — ce dernier point rentant dans l'incapacité. Tu as 65, 70 ans, il y a 60 ans que tu travailles, eh bien! travaille encore, travaille toujours. Car tant que ta carcasse peut rapporter un sou à un patron, ton devoir — tu entends bien, ton devoir! — est de t'échouer jusqu'à ce que tu tombes et gémis.

Il n'y a que les riches qui soient des êtres humains; toi tu es une bête de somme, une valeur marchande, qui doit rendre son maximum, dût le sang t'en sortir par la bouche et par les oreilles.

Et il a trouvé ce tout seul, le jeune Barthou! Et la ligne que la démocratie va lui tracer des couronnes! Pauvre ami! Ceci prouve une fois de plus quelle méconnaissance profonde de la justice humaine les cerveaux des gouvernants.

Ce projet de loi est la négation complète et absolue du droit qui appartient à tout être, ayant rempli sa mission de travail, de se reposer, en regardant travailler les autres.

Ce projet de loi appelle un sous-titre: — Du moyen d'organiser et de consacrer le droit des riches à laisser crever les pauvres!

Tout commentaire serait superflu.

Nous prions les électeurs de MM. Motte, Masuré et autres candidats des travailleurs d'être très attentifs aux lignes et de les méditer.

Souhaitons qu'ils en tirent un utile enseignement.

PERMIS POUR LES PÊCHEURS

Le syndicat des pêcheurs à la ligne de Paris, vient, dans sa dernière assemblée générale, d'adopter le vœu qu'on suspende, pour les non-sociétaires, le droit de pêcher à la ligne flottante dans les canonnements loués par les Sociétés ayant supprimé les filets, et dont les malheureux inscrits au bureau de bienfaisance peuvent gratuitement en faire partie.

Dans l'exposé de son vœu, le syndicat de Paris demande la création d'un permis de pêche taxé à 2 francs et valable dans toute la France dans le but de faire participer les pêcheurs isolés au traitement des garde-pêche et au repeuplement des cours d'eau.

Ce vœu a été transmis aux ministères de l'Agriculture et des travaux publics.

FAITS DIVERS

RÉGIONAUX

L'Orage dans le Cambésis

On nous écrit de Rieux:

L'orage de mardi dernier a sévi sur Rieux avec une violence extraordinaire. Il a éclaté vers une heure de l'après-midi et a duré jusqu'à trois heures sans discontinuer.

La population était terrifiée de voir un pareil débâclement des éléments. Personne à Rieux ne se rappelle avoir vu un orage aussi terrible depuis le déluge de 1827.

La foudre s'est abattue en maints endroits, mais heureusement sans causer d'accidents de personnes et sans déterminer d'incendie important. Chez M. Mériaux-Petit, elle a atteint une grange; à la gare elle a brisé les godets d'un poteau télégraphique; à la route 148, elle a visité une baraque de briquetiers; un arbre a été foudroyé dans le jardin de M. Dupuis-Laurent.

L'eau a envahi la commune à tel point que plus de 150 caves ont été inondées. L'eau y atteignait plus de 2 mètres de hauteur. Elle est arrivée si soudainement que beaucoup de tisseurs ont dû se sauver, abandonnant sur leur meuble la pièce de tissu à laquelle ils travaillaient et qui est perdue; c'est à peine si une vingtaine d'entre eux ont eu le temps de la couper à la hâte pour en sauver une partie. Des caves et des puits se sont écroulés par l'eau.

Les fermes de M. Bourlet J.-Bte Mériaux et de Mme Mériaux-Doise étaient envahies par les eaux; l'établissement de M. Lamouret-Bombard était entouré d'une mare dans laquelle on a retrouvé des poules, des lapins, et divers animaux domestiques qui avaient été entraînés par le courant et noyés. Les rues de Cambrai, du Maréchal et la rue Anthelec présentent l'aspect d'un fleuve.

La grêle est tombée pendant dix minutes avec une violence telle qu'elle a cassé les vitres de diverses maisons; mais les plus sérieux dégâts ont été causés par l'eau.

Les dégâts, s'il était possible de les totaliser, sont, en somme, considérables; mais ils se répartissent un peu sur tout le monde.

UNE ATTAQUE NOCTURNE

A GRANDE-SYNTHÉ

Dans la nuit de mardi à mercredi, un cocher, M. Looren, au service de M. Moestle Lemerle, recevait de Loon, lorsqu'il arrivait sur le terrain de Grande-Synthé, à la hauteur du Pont-aux-Roseaux, il fut assailli par trois individus qui le précipitèrent en bas de son siège et le rouèrent de coups.

Heureusement, Looren qui est doué d'une force peu commune, saisit l'un de ses agresseurs et le lança contre une des roues de sa voiture, puis il tint tête aux deux autres assaillants.

Une terrible tute s'engagea et les trois hommes tombèrent dans un fossé plein d'eau. Ils en sortirent pour se battre de nouveau.

Looren put enfin se dégager de ses agresseurs et rejoindra son attelage dont les chevaux s'étaient arrêtés. Il s'enfuit et arriva à Dunkerque, vers quatre heures du matin, complètement épuisé par la perte de sang qu'il avait subie.

Le docteur Bryciers, appelé pour lui donner des soins, a constaté que l'état du blessé était très grave. On craint une fracture du crâne.

La gendarmerie s'est mise à la poursuite des agresseurs dont le nom était le suivant: M. Looren, par son énergie active, a pu conserver les 80 francs qu'il avait sur lui.

AU TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

A ROUBAIX

Plusieurs affaires intéressantes ont été jugées hier matin au tribunal de simple police, que présidait M. Petit, juge de paix.

Infractions aux lois sur le travail.

M. Emile Roussel, teinturier-apprenti n'a pas fait placarder dans ses ateliers comme l'exige la loi: l'affiche relative au repos hebdomadaire; 2. l'affiche contenant le texte de la loi de 1892; 3. le règlement d'administration publique; 4. l'affiche portant la réglementation des heures de travail; 5. l'affiche portant le nom et l'adresse de M. l'inspecteur du travail.

Ces contraventions ont été relevées dans trois ateliers de M. Roussel. Cela fait donc en tout 15 contraventions.

Le tribunal, pour s'excuser, dit que ce sont les peintres qui ayant blanchi les murs ont oublié de remettre les affiches.

Cette réponse ne convainct pas le juge que les contraventions n'existent pas et M. Roussel est condamné à 15 amendes de 15 francs.

Mais ce n'est pas tout pour M. Roussel. Il a, contrevenu en cela au décret loi de 1888, fait travailler 18 ouvriers pendant plus de 12 heures par jour. Il reconnaît le délit.

Il pourrait être condamné à une peine de 1000 francs d'amende au maximum, mais le président du tribunal va jusqu'à l'extrême limite de l'indulgence et ne le condamne qu'à 15 amendes de 1 franc.

M. Thibaut, un entrepreneur du boulevard de Strasbourg, a negligé de faire faire la réparation d'un accident survenu dans son atelier. Côté 5 fr. d'amende.

Un filateur de Wasquehal est condam-

né à la même peine pour n'avoir pas recouvert un certain engrenage dangereux d'un couvercle de son usine.

Ce n'est pas un drapreau rouge

Un jeune homme est poursuivi sous l'inculpation d'avoir arboré un drapreau rouge.

Appelé devant le juge de paix il dit qu'il n'avait pas drapreau. C'était une écharpe, dit-il, dont je m'étais ceint le corps. On appelle l'agent de police verbalisateur.

— Dit, en effet, que le jeune homme portait l'écharpe autour du corps.

— Mais alors, dit le juge de paix, il ne l'a pas arboré! Car pour arborer un drapreau il faut le mettre à la fenêtre ou l'agiter avec la main.

M. le juge de paix et M. Villon, commissaire de police, qui rempli l'office de ministère public, se consultent. Ils doivent se dire que si on condamne quelqu'un parce qu'il se ceint le corps d'une écharpe rouge il n'y a pas de raison pour ne pas condamner les militaires qui portent le pantalon rouge.

Le juge de paix lit l'arrêt préfectoral relatif à l'exhibition du drapreau rouge. Il trouve que le jeune homme n'a nullement enfreint cet arrêté.

En conséquence, il l'acquitte.

L'affaire Achille Carpentier

L'avant-veille de l'élection, vers minuit, le citoyen Achille Carpentier, conseiller municipal, qui revenait de la gare avec trois ou quatre amis, parmi lesquels notre collaborateur Bailleul, fut rejoint et reconnu près de la Grande-Place par une bande d'individus au nombre de quarante environ, chaux partisans de M. Motte.

Se sentant en nombre, ils entourèrent les socialistes et les insultèrent. L'un d'eux, nommé Léon Cateau, en bousculant le citoyen Carpentier, lui dit: « Tu n'as jamais travaillé de la vie! »

Notre ami, qui a dû des fois son plus tendre cœur à travailler l'usine pour élever ses petits frères et sœurs, répondit à cette grossière insulte en giflant l'insulteur.

D'où poursuite. Le juge de paix qui est au courant de l'affaire par le récit que les journaux ont fait de l'incident, reconnait que Carpentier a été provoqué.

« Mais, dit-il, vous ne pouvez répondre par une violence, si petite fut-elle, à des insultes. La loi ne vous le permet pas. »

Et, tenant compte qu'il y a eu provocation, mais qu'il ne peut l'acquitter, le juge de paix le condamne au minimum de la peine, soit une journée de travail ou trente sous à payer.

La séance est ensuite levée.

M. G. Pennel, président prend la parole et présente la section de concours qui vient une fois de plus de faire acclamer à St-Etienne le nom de Roubaix.

« Malgré les fatigues d'un long voyage, dit-il, nos jeunes camarades ont vaillamment prouvé la supériorité de leur chef M. Eiesvaux; le succès a couronné leurs efforts, nous en sommes heureux, car cela nous permet de prouver à la municipalité que nous avons voulu nous montrer dignes de l'intérêt qu'elle nous a témoigné. »

« Au nom de la Roubaissienne, je la remercie, je remercie également nos concitoyens de la gracieuse réception qu'ils nous ont faite! »

« Je propose un chaleureux vœu en l'honneur de l'Administration municipale et de la ville de Roubaix! »

Le vœu est chanté avec énergie, puis le citoyen Lepers, adjoint au maire, prononce le discours suivant:

Citoyens,

En l'absence de M. le maire qui, avec trois de nos collègues de l'Administration, a tenu à accompagner St-Etienne nos jeunes et vaillants compatriotes, j'adresse à « Roubaissienne », au nom du Conseil municipal, les compliments de la cité entière pour la brillante victoire qu'elle vient de remporter à la 24^e Fête fédérale de gymnastique.

Par votre belle tenue, comme par votre ardeur au travail attestée par vos succès, vous avez prouvé que vous êtes de bons et loyaux citoyens et que vous savez vous montrer dignes de l'honneur qui allait vous être fait.

« Que tous, citoyens et chefs, répétent nos félicitations à la Roubaissienne! »

Vive Roubaix!
Vive la République!

Des applaudissements nourris accueillent les discours de notre ami Lepers, et après que les vœux d'honneur ont circulé, le cortège se reforme pour se rendre au local de la société.

A la Roubaissienne

Nous arrivons à la Roubaissienne, rue Jeanne-d'Arc, à 8 heures 1/4. La salle est magnifiquement décorée de verdure, d'oriflammes et de verres de couleur; le cortège d'œil est charmant.

Les gymnastes entrent en chantant, sur l'air de *Vive les Saint-Sauveur!*

Vivent les cham-pi-ons maîtres Vandepotte et Salomon!

M. Clément Florin, président des Anciens de la Roubaissienne, prononce un magnifique discours. Il se dit heureux du succès éclatant des jeunes; il a été profondément touché par le courage et la garde du drapeau fédéral leur avait fait un devoir de démontrer que noblesse oblige.

« Vous avez honoré ce drapeau, leur dit-il, vous avez ajouté à sa gloire. Il saluait les chefs et champions qui lui ont procuré un bonheur véritable en rentrant triomphants et termine en criant: Vive la Roubaissienne! Vive la France! Vive la République! Il remet des palmes aux champions et les embrasse chaleureusement.

Puis vient le défilé des palmes offertes par la Grande Harmonie, le Choral Nardaud.

M. Minssart, chef de ce choral, exprime l'espoir de saluer encore l'an prochain les vainqueurs de Dijon, les Méloannes, la Patrie de Watteles, l'An-cienne, la Cecilia, l'Union des Trompettes, etc. Il y a une vraie montagne de fleurs dorées.

M. Lucien Moreau, vice-président, remercie M. Clément Florin, les sociétés qui ont apporté le témoignage de leur sympathie et de leur sympathie. La presse locale, et il bot à la ville de Roubaix et à la presse.

Un vœu est chanté en leur honneur et chacun se retire vers neuf heures, tout heureux de cette fête fraternelle.

G. LESUR.

Les accidents du travail à Tourcoing

Le nommé Moïse Vienne, 27 ans, nommé de peine demeurant rue des Archers, a été déchargé d'une balle de lame à l'usine Albert Malart, s'est fait une entorse au poignet droit.

Le docteur Playonst a prescrit un repos de quinze jours.

Un apprenti ouvrier de la maison Heccelle-Leruste, le nommé Gustave Toffeant, 17 ans, est tombé d'une gouttière haute de trois mètres environ et dans sa chute s'est fait une entorse au poignet droit.

C'est le docteur Playonst qui lui a donné des soins. L'incapacité de travail sera de quinze jours environ.

A l'usine Leroux-Lamourette, le nommé Henri Wolikindt, 37 ans, tourneur, demeurant rue Jaquard, à Roubaix, a reçu dans l'œil des paillettes de fer.

Le docteur Bettremieux a donné des soins. L'incapacité de travail sera de huit jours environ.

attendait quelque relief ou un os de leur généreuse affection.

C'était vraiment un fort joli tableau, qui eût séduit un peintre naturaliste.

Ment fort simple, vrai défendeur champêtre.

Des harangs saurs, du saucisson et du jambon à pour donner soit, un énorme morceau de veau froid et une tranche gigantesque de fromage de Brie « bien coulant »; avec cela, une bouteille de vin blanc, quelques litres de vin rouge, et — ma foi! Zéphyrine avait voulu fêter leur départ — une fine bouteille de Bordeaux cachet vert pour le dessert, devant suffire pour arroser le repas.

Un café, préparé sur la lampe à esprit-de-vin dans l'intérieur de Pentrosol, par Claudinet, à qui des leçons sévères avaient donné un véritable talent pour la confection de ce breuvage devait compléter ce déjeuner, avec l'adjonction de l'eau-de-vie de marc indispensable.

La Limace et sa chère Zéphyrine ayant adopté l'usage antique de la situation horizontale pour les repas, mangeaient nonchalamment étendus l'un en face de l'autre, ne se relevant sur un coude que pour mieux boire.

Les gros bouillottes veillaient à ce que nul ne vint troubler une aussi agréable occupation.

Assis le repas fut-il long.

On n'y parla pas politique, ni art ni littérature.

(A suivre).

LES DEUX GOSSES